

car ils ne peuvent trouver de travail pour aller à l'école ou à l'université, problème aggravé dans de nombreux cas par la situation tragique de leurs familles dont le revenu a considérablement baissé à cause du chômage qui s'accroît constamment.

Dans dix jours, il y aura plus de 200,000 étudiants supplémentaires sortant des collèges et des écoles secondaires qui vont chercher aussi des emplois d'été. Bien qu'il n'y ait pas de chiffre précis, nous savons cependant que 6.6 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne est en chômage et si l'on y ajoutait les étudiants sans travail, ce chiffre serait porté à 8 p. 100. J'espère que le gouvernement aura à cœur de faire encore davantage que ce qui a été proposé aujourd'hui.

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr de pouvoir déduire de la déclaration du député s'il compte présenter sa motion ou s'il la retire.

M. Woolliams: Non, je la présente, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député de Calgary-Nord a déposé l'avis requis par l'article 26 du Règlement et j'ai naturellement eu l'occasion depuis lors d'étudier sérieusement la question. Les députés savent bien que la question de l'emploi des étudiants en été a maintes fois été signalée à la Chambre ces dernières semaines. Une motion semblable à celle-ci avait été proposée le 14 mai par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. La décision de la présidence en cette occasion se lisait en partie ainsi:

En ce qui concerne la problème des emplois d'été pour les étudiants, il n'est pas nécessaire, je pense, de rappeler aux députés que la question a été débattue vendredi dernier à l'occasion de la motion de subsides présentée par le député d'Edmonton-Centre.

Compte tenu du fait que ce même sujet a déjà donné lieu à un débat spécial de la Chambre et qu'il a fait l'objet de plusieurs interventions de la part de députés depuis lors, et étant donné la déclaration faite à l'appel des motions par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration suivie des remarques intéressantes et constructives de députés parlant au nom des partis d'opposition, y compris la déclaration faite par le député de Calgary-Nord, je ne pense pas qu'il me soit possible à l'heure actuelle de mettre aux voix la motion présentée par le député.

L'HABITATION

LA BAISSÉ DES MISES EN CHANTIER DANS LES CENTRES URBAINS

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de [M. Woolliams.]

Greenwood (M. Brewin), à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, l'annonce faite par la Société centrale d'hypothèques et de logement d'une baisse de 50.1 p. 100 des mises en chantier dans les centres urbains au cours des cinq premiers mois de l'année par rapport à la même période l'an dernier, ce qui provoque une crise nouvelle et alarmante au Canada. Il est donc impératif que le Parlement s'occupe immédiatement de la situation avant que les Canadiens aient trop à souffrir de la pénurie de logements, des loyers et de taux d'intérêt hypothécaire excessifs.

M. l'Orateur: Le député de Broadview a aussi donné à la présidence l'avis requis aux termes de l'article 26 du Règlement. Les députés reconnaîtront que le rapport sur lequel le représentant de Broadview a fondé sa motion est analogue aux annonces que font périodiquement le Bureau fédéral de la statistique et les autres organismes du gouvernement à propos, par exemple, du coût de la vie, du chômage et de l'emploi, des exportations et des importations. Nombre de précédents indiquent que, dans les circonstances, la présidence n'accepte pas des motions de cette nature.

Je regrette donc infiniment d'avoir à dire à l'honorable député que je ne vois pas la nécessité d'ajourner la Chambre aux fins qu'il a suggérées en vertu de l'article 26 du Règlement.

QUESTIONS ORALES

AFFAIRES URBAINES

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES-MUNICIPALES—LA CRÉATION D'UN NOUVEAU MINISTÈRE FÉDÉRAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si le ministre d'État, député de Port Arthur, annonçait la politique gouvernementale quand à Halifax il a proposé la tenue de consultations fédérales-provinciales-municipales sur l'ensemble des affaires urbaines, où les municipalités seraient légitimement et officiellement représentées au même titre que les provinces. Je demanderais au gouvernement de soumettre lors de ces consultations toutes les politiques et mesures fédérales qui touchent les villes afin qu'elles soient discutées et coordonnées en fonction des besoins provinciaux et municipaux, et